

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

CONCOURS VÉLO DU TOUR DE FRANCE CANNONDALE

RÈGLES OFFICIELLES

Sponsorisé par Cycling Sports Group, Inc. (ci-après « Sponsor »)

OUVERT UNIQUEMENT AUX PERSONNES RÉSIDANT LÉGALEMENT ET ACTUELLEMENT DANS L'UN DES 50 ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, LE DISTRICT DE COLOMBIE (« D.C. »), LE CANADA (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC), LE ROYAUME-UNI (R.-U.), L'AUTRICHE, LA FRANCE, L'ALLEMAGNE, LA SUISSE, ET LES PAYS-BAS, QUI ONT AU MOINS DIX-HUIT (18) ANS ET L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR JURIDICTION DE RÉSIDENCE AU MOMENT DE LA PARTICIPATION. NUL EN DEHORS DES CINQUANTE (50) ÉTATS DES ÉTATS-UNIS/D.C., DU CANADA (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC), DU R.-U., D'AUTRICHE, DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DE SUISSE ET DU PAYS-BAS ET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, CE CONCOURS EST RÉGI PAR LE DROIT AMÉRICAIN. NE PARTICIPEZ PAS SI VOUS N'ÊTES PAS DOMICILIÉ(E) DANS L'UN DES CINQUANTE (50) ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, D.C., LE CANADA (À L'EXCLUSION DU QUÉBEC), LE R.-U., L'AUTRICHE, LA FRANCE, L'ALLEMAGNE, LA SUISSE OU LES PAYS-BAS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.

1. Période du Concours : Le Concours Vélo du Tour de France Cannondale (« Concours ») commence le 1er décembre 2020 à 12 h 00, heure normale du Centre (« CST ») et se termine le 31 décembre 2020 à 11 h 59 : 59 CST HNC (« Période du Concours »). Le site Web du Sponsor est le dispositif officiel de chronométrage du Concours.

2. Éligibilité : Le Concours est ouvert uniquement aux résidents légaux des 50 États des États-Unis, de D.C., du Canada (hors Québec), du R.-U., d'Autriche, de France, d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas, âgés de 18 ans et de la majorité dans leur juridiction de résidence (19 dans les États de l'Alabama et du Nebraska et dans les provinces/territoires de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut et du Yukon, 21 dans l'État du Mississippi et 18 dans tout autres états/provinces/territoires) à la date d'inscription. Les employés, dirigeants et administrateurs du Sponsor, Pancake Laboratories, Inc. (« Administrateur »), Promotion Activators Management, LLC (« Agence d'arbitrage »), et leurs sociétés mères respectives, sociétés affiliées, filiales, distributeurs, fournisseurs et agences de publicité et de promotion associées au Concours, et membres des familles immédiates (cette définition incluant le conjoint, les parents biologiques, adoptifs et les beaux-parents, les grands-parents, les frères et sœurs, les enfants et petits-enfants, et chacun de leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) ou les ménages (qu'ils soient liés ou non) de l'un des éléments ci-dessus ne sont PAS éligibles à la participation au concours. La non-éligibilité ou le non-respect de l'une de ces Règles officielles peut entraîner la disqualification. Le concours est nul au Québec et là où la loi l'interdit. Dans la mesure du possible, le Concours est soumis au droit américain.

3. Comment participer : pendant la Période du concours, visitez le site du pays éligible dans lequel vous résidez (chacun étant un « site Web ») et suivez les instructions à l'écran pour remplir le formulaire d'inscription afin de recevoir une (1) participation au Concours (« Participation »):

États-Unis : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/VDTgG8>
Canada : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/twtFMR>
R.-U. : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/cZLtp3>
Autriche : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/LGhbw>
France : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/tL0LWx>
Allemagne : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/sVHc97>
Pays-Bas : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/BZrN4V>
Suisse : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/QCH14d>

Toutes les Participations doivent être reçues avant le 31 décembre 2020 à 23 h 59 min 59 s CST pour être éligibles. Limite d'une (1) Participation par personne pendant toute la Durée du Concours, quel que soit le site Web ci-dessus utilisé pour la participation. Toutes les participations de tous les sites Web seront inscrites au tirage au sort et un (1) seul prix sera attribué parmi toutes les participations reçues de tous les sites Web combinés. Toutes les Participations reçues de toute personne qui dépassent la limite indiquée seront disqualifiées. Les Participations faites par tout moyen qui perturbe le processus de participation seront nulles. Les Participations incomplètes ou illisibles ne seront pas reconnues. Toutes les Participations deviennent la propriété exclusive du Sponsor et ne seront ni retournées ni confirmées, sauf dans les cas prévus aux présentes. En cas de litige quant à l'identité de la personne ayant soumis une Participation, le nom du « titulaire autorisé du compte » associé au compte e-mail sera considéré comme le participant tant que cette personne est éligible et en conformité avec les présentes Règles officielles. Le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail est défini comme la personne physique à qui l'adresse e-mail est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation responsable de l'attribution des adresses e-mail ou du domaine associé à l'adresse e-mail soumise. Le Sponsor ne vérifiera pas la réception des Participations. La preuve de soumission d'une Participation ne constitue pas une preuve de réception par le Sponsor. Les parties libérées (telles que définies dans la Règle 7 ci-dessous) ne sont pas responsables des Participations en retard, perdues, illisibles, endommagées, mal acheminées, tronquées ou incomplètes, modifiées ou autrement irrégulières, qui contiennent de fausses informations, qui sont générées par script, macro ou d'autres moyens automatisés ou mécaniques, qui ont été soumises par des moyens illicites ou par tout moyen qui perturbe le processus de participation ou qui ne sont pas conformes à ou ne satisfont pas à tout ou partie des conditions énoncées dans les Règles officielles. Plusieurs participants ne sont pas autorisés à partager la même adresse e-mail pour participer au Concours. L'utilisation d'un programme ou d'une méthode automatisée pour participer entraînera la disqualification de toutes les Participations associées et de la personne/compte d'adresse électronique responsable de ces Participations.

4. Tirage au sort/chances de gagner : le tirage au sort du Concours sera effectué le 7 janvier 2021 (la « Date du tirage ») à 15 h 00, heure centrale à Skokie, IL États-Unis par l'Agence d'arbitrage dont les décisions seront définitives pour tout ce qui concerne le Concours. Un (1) gagnant potentiel sera sélectionné au hasard parmi toutes les Participations éligibles reçues de tous les sites Web combinés. Les chances de gagner le prix du Concours dépendront du nombre total de Participations éligibles reçues de tous les sites Web combinés.

5. Prix et Valeur marchande approximative (« VMA ») : un (1) Prix : le gagnant recevra le vélo Cannondale SystemSix 2020 de Rigoberto Uran sur lequel il a couru lors de la 21e étape du Tour de France 2020 (« Prix »). Valeur marchande approximative (« VMA ») : 10 000 USD/13 198 CAD/7 734 GBP/8 503 EUR. La valeur réelle peut différer au moment de l'attribution du prix en raison des fluctuations monétaires. Toute différence entre la VMA indiquée dans ces Règles officielle et la valeur réelle au moment de l'attribution du Prix ne sera pas reconnue. Le Prix est d'occasion et a été construit selon les mesures exactes de Rigoberto Uran sur un cadre à disque SystemSix Hi-Mod de 51 cm avec ensemble de groupe Shimano Dura Ace Di2 11 vitesses, des roues de course Vision Metron 55 et un pédalier Hollowgram

équipé d'un capteur de puissance Power2max. Les prix non réclamés ou abandonnés ne seront pas attribués. Toutes les taxes applicables résultant de l'acceptation du Prix sont de la seule responsabilité du gagnant. Aucune substitution, aucun transfert ni aucun remboursement en espèces du Prix n'est autorisé, sauf dans les cas expressément prévus par le Sponsor, qui se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure (à sa seule discrétion) pour quelque raison que ce soit. Toutes les dépenses non spécifiquement indiquées dans les présentes, y compris, mais sans s'y limiter, les suppléments des gouvernements étatiques et locaux, les taxes (y compris les impôts sur les revenus fédéraux, étatiques, provinciaux ou territoriaux et locaux), les autres coûts et les autres dépenses liées au Prix et à l'utilisation ou l'acceptation du prix relève de la seule responsabilité du gagnant.

LE PRIX EST ATTRIBUÉ « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE FAIT OU DANS LA LOI, PAR LE SPONSOR. TOUS LES DÉTAILS DU PRIX SONT À LA SEULE DISCRÉTION DU SPONSOR. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DU SPONSOR CONCERNANT LE PRIX NE PEUT DÉPASSER LA VMA DU PRIX POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

6. Notification du gagnant/attribution du Prix/consentement à la publicité : aucun participant n'est considéré comme gagnant tant que son éligibilité n'a pas été vérifiée et qu'il n'a pas été déterminé qu'il s'est conformé à toutes les conditions des présentes Règles officielles. Dès que possible dans la mesure du raisonnable après la date du tirage, le gagnant potentiel sera informé par le Sponsor et/ou l'agence d'arbitrage via e-mail, et devra remplir une Déclaration d'éligibilité et une Décharge de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, une Décharge de publicité (« Déclaration »). La Déclaration doit être remplie et retournée par le gagnant potentiel dans les sept (7) jours suivant la date d'émission de la Déclaration. Si un gagnant potentiel ne retourne pas la déclaration dans le délai indiqué ci-dessus, il sera disqualifié et le prix sera attribué à un autre gagnant.

POUR LES RÉSIDENTS DU CANADA UNIQUEMENT : si le gagnant potentiel est situé au Canada, en plus de la Déclaration, des dispositions seront prises pour procéder à un test d'aptitude mathématique, qui sera passé par téléphone ou par e-mail (à la discrétion de l'Agence d'arbitrage), et le gagnant potentiel devra répondre correctement à la question sans aide mécanique ou autre pour le réaliser. Si le Sponsor ne peut pas joindre le gagnant potentiel pour organiser le test d'aptitude dans les trois (3) jours suivant la première tentative de notification, le Sponsor sélectionnera un nouveau gagnant potentiel conformément à ces règles.

En acceptant le Prix, le gagnant accorde au Sponsor et à ses agents le droit d'utiliser son nom et son image dans la publicité et la promotion sans autre compensation ni permission, sauf là où la loi l'interdit. Le Sponsor n'est pas responsable des difficultés techniques avec les systèmes de télécommunications hors de son contrôle ou du changement d'adresse postale, d'adresse e-mail et/ou de numéro de téléphone d'un gagnant potentiel. Le Prix sera attribué au gagnant dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date à laquelle il aura été confirmé que le gagnant s'est conformé aux exigences ci-dessus. Si le Prix ou la communication relative au Prix est retourné comme non livrable, le Prix sera annulé. Le défaut par un gagnant potentiel de répondre à la notification par e-mail dans le délai spécifié, le retour d'une notification comme non livrable, le non-respect des présentes Règles officielles ou l'incapacité du Sponsor à contacter un gagnant potentiel dans un délai raisonnable peuvent entraîner la perte du statut de gagnant potentiel, et un autre gagnant sera sélectionné. En aucun cas, plus d'un (1) Prix ne sera attribué.

7. Général : en s'inscrivant, les participants acceptent de respecter et d'être liés par ces Règles officielles. Dans la mesure maximale permise par la loi en vigueur, les Participants acceptent en outre de libérer, décharger et dégager de toute responsabilité le Sponsor, l'Administrateur, l'Agence d'arbitrage, leurs

sociétés mères respectives, les affiliés, les filiales, les distributeurs, les fournisseurs et les agences de publicité et de promotion associés au Concours, et toutes les autres agences de service impliquées dans la conception, l'exécution ou la réalisation de ce Concours, et les directeurs, responsables, agents et employés respectifs de chacun des précédents (collectivement, les « Parties libérées ») de et contre toute responsabilité, réclamation, perte et dommage de toute sorte, y compris le décès, causés à des personnes ou des biens, découlant de, ou liés à, leur participation au présent Concours et à l'acceptation, l'utilisation, le mauvais usage ou la possession du Prix (le cas échéant), y compris comme indiqué dans la Règle 9, ci-dessous. RIEN DANS LES PRÉSENTES RÈGLES OFFICIELLES N'EXCLUT OU NE LIMITE EN AUCUNE FAÇON LA RESPONSABILITÉ DU SPONSOR EN CAS DE FRAUDE, DE DÉCÈS OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR SA NÉGLIGENCE, OU TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ DANS LA MESURE OÙ CETTE RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE EN DROIT. Les Participants qui, selon le Sponsor, ne se sont pas conformés aux présentes Règles officielles peuvent être disqualifiés. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant de ce Concours ou de toute autre promotion menée maintenant ou à l'avenir par le Sponsor ou l'une de ses sociétés affiliées si le Sponsor soupçonne ou découvre qu'un participant : (a) a violé les Règles officielles ; (b) a altéré ou tenté d'altérer le processus de participation, le fonctionnement du Concours et/ou du site Web ; (c) a agi de manière perturbatrice ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne ; ou (d) a tenté de nuire au fonctionnement légitime du Concours en trichant, en piratant, en trompant ou en adoptant d'autres pratiques de jeu déloyales ou en ayant l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler tout autre participant, le Sponsor ou ses représentants. TOUTE TENTATIVE PAR UN INDIVIDU DE NUIRE DÉLIBÉRÉMENT AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES, ET SI UNE TELLE TENTATIVE A LIEU, LE SPONSOR PEUT DISQUALIFIER UN TEL INDIVIDU ET SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS ET D'AUTRES RECOURS (Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT) À UN TEL INDIVIDU DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ET D'INTERDIRE OU DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT DE CETTE PROMOTION ET DES PROMOTIONS FUTURES. En s'inscrivant, les participants acceptent que tous les problèmes et questions concernant l'écriture, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles officielles, les droits et obligations des participants, ainsi que les droits et obligations du Sponsor en relation avec le Concours, seront régis par, et interprétés conformément aux lois des États-Unis dans la mesure permise.

8. Arbitrage exécutoire : Sous réserve des lois applicables, toute controverse ou réclamation découlant du Concours ou s'y rapportant sera réglée par arbitrage exécutoire dans un lieu déterminé par l'arbitre comme indiqué dans les présentes (à condition que ce lieu soit raisonnablement pratique pour le demandeur), ou dans tout autre lieu convenu par les parties, conformément aux règles de procédure pour les litiges commerciaux énoncées dans les règles et procédures d'arbitrage globales du JAMS (« règles et procédures du JAMS ») alors en vigueur, et le jugement sur la sentence rendue par le(s) arbitre(s) peut être inscrit devant toute juridiction compétente. L'arbitre sera sélectionné conformément aux règles et procédures du JAMS. L'arbitre appliquera la loi du Connecticut conformément à au Federal Arbitration Act et aux statuts de prescription applicables et honorera les réclamations de privilège reconnues par la loi. Si le demandeur est en mesure de démontrer que les coûts de l'arbitrage seront prohibitifs par rapport aux coûts du litige, le Sponsor paiera les frais de dépôt et d'audience du demandeur en rapport avec l'arbitrage à hauteur de ce que l'arbitre juge nécessaire pour éviter que l'arbitrage ne soit trop coûteux. Si une partie de cette disposition d'arbitrage est jugée invalide, inapplicable ou illégale (à l'exception du fait que les réclamations ne seront pas arbitrées sur une base collective ou représentative), ou est autrement en conflit avec les règles et procédures établies par le JAMS, alors le reste de cette disposition d'arbitrage restera en vigueur et sera interprété conformément à ses termes comme si la disposition invalide, inapplicable, illégale ou conflictuelle n'y figurait pas. Si, toutefois, la partie qui est jugée invalide, inapplicable ou illégale correspond au fait que les réclamations ne seront pas arbitrées sur une base collective ou représentative, alors la totalité de cette disposition

d'arbitrage sera nulle et non avenue, et ni le demandeur ni le Sponsor ne seront autorisés à faire arbitrer leur litige. Lors du dépôt d'une demande d'arbitrage, toutes les parties à cet arbitrage ont le droit de procéder à la découverte, laquelle doit être effectuée dans les soixante (60) jours suivant la demande d'arbitrage, à moins qu'elle ne soit prolongée par accord mutuel des parties.

SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, L'ARBITRAGE DES LITIGES EN VERTU DU PRÉSENT PARAGRAPHE SE FERA À TITRE INDIVIDUEL ET NON EN TANT QUE DEMANDEUR OU MEMBRE D'UN GROUPE DANS LE CADRE D'UNE PRÉTENDUE PROCÉDURE COLLECTIVE OU REPRÉSENTATIVE. L'ARBITRE NE PEUT PAS REGROUPER OU JOINDRE LES DEMANDES D'AUTRES PERSONNES OU PARTIES QUI PEUVENT SE TROUVER DANS UNE SITUATION SIMILAIRE. NE PARTICIPEZ PAS À CE CONCOURS SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS DE FAIRE ARBITRER UNE RÉCLAMATION OU UNE CONTROVERSE CONFORMÉMENT À CES RÈGLES OFFICIELLES. EN PARTICIPANT AU CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE QUE, DANS LA MESURE OÙ LA LOI APPLICABLE LE PERMET : (1) TOUS LES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DE OU LIÉS AU CONCOURS, OU AU PRIX ATTRIBUÉ, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT PAR ARBITRAGE EXÉCUTOIRE COMME INDIQUÉ CI-DESSUS, SANS FAIRE APPEL À UNE FORME QUELCONQUE DE RECOURS COLLECTIF ; (2) TOUTES LES RÉCLAMATIONS, JUGEMENTS ET SENTENCES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS DE TIERS ENGAGÉS (LE CAS ÉCHÉANT), MAIS EN AUCUN CAS LES HONORAIRES D'AVOCAT NE SERONT VERSÉS OU RÉCUPÉRABLES ; (3) DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE PARTICIPANT NE SERA PAS AUTORISÉ À OBTENIR UNE RÉCOMPENSE POUR, ET LE PARTICIPANT RENONCE SCIEMMENT ET EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES À TOUT DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU SPÉCIAUX, DES PERTES DE PROFITS ET/OU TOUT AUTRE DOMMAGE, AUTRES QUE LES FRAIS RÉELS ENGAGÉS, ET/OU TOUT DROIT DE VOIR LES DOMMAGES-INTÉRÊTS MULTIPLIÉS OU AUTREMENT AUGMENTÉS ; ET (4) LES RECOURS DU PARTICIPANT SONT LIMITÉS À UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (LE CAS ÉCHÉANT) ET LE PARTICIPANT RENONCE IRRÉVOCABLEMENT À TOUT DROIT DE DEMANDER UNE MESURE INJONCTIVE OU ÉQUITABLE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE, LA RENONCIATION AUX ACTIONS COLLECTIVES, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS DE SORTE QUE LES PARTIES PERTINENTES DE CE QUI PRÉCÈDE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À TOUS LES PARTICIPANTS.

En s'inscrivant, les participants acceptent que : (a) tous les problèmes et questions concernant l'écriture, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles officielles, les droits et obligations des participants, et les droits et obligations du Sponsor en relation avec le Concours, seront régis par, et interprétés conformément aux lois de l'État du Connecticut aux États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit du Connecticut ou de toute autre juridiction), qui entraîneraient l'application des lois de toute juridiction autre que le Connecticut ; et (b) toute question ou procédure qui n'est pas soumise à l'arbitrage comme indiqué ci-dessus dans la présente section 8 de ces Règles officielles, et/ou qui est liée à l'inscription d'un jugement sur une sentence arbitrale, aura lieu dans l'État du Connecticut, dans le comté de Fairfield, aux États-Unis.

9. Limitation de la responsabilité : dans la mesure maximale permise par la loi applicable, les Parties libérées n'assument aucune responsabilité et le participant libère et accepte par les présentes de tenir les Parties libérées à couvert de toute réclamation, action, dommage, demande et responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de, ou en relation avec, la participation ou la tentative de participation du participant au Concours, y compris, sans limitation, l'administration du Concours, la sélection et la confirmation du gagnant, et l'organisation, l'attribution et l'utilisation du Prix ou d'une partie de celui-ci, et toute incapacité, restriction ou autre limitation qui empêche le gagnant de réclamer ou de recevoir le prix (y compris, sans limitation, tout règlement, règle, ordonnance ou autre décret d'une autorité publique lié à la COVID-19). Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Parties

libérées ne sont pas responsables (a) de la saisie incorrecte ou inexacte des informations de participation pour quelque raison que ce soit ; (b) des participations, transmissions ou transactions tardives, perdues, volées, endommagées, mal adressées, déformées ou incomplètes, des participations qui sont altérées ou autrement irrégulières, qui ont été soumises par des moyens illicites ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à une ou à toutes les conditions des présentes Règles officielles ; (c) de toute perte, dommage ou réclamation causé par, ou lié de quelque façon que ce soit au Prix attribué ou au Concours lui-même ; (d) toute défaillance du site Web ou de tout site Web associé au présent Concours, ou toute opération ou transmission d'informations pendant la Période du concours, y compris, sans s'y limiter, tout problème, erreur humaine, de production ou technique, données ou transmissions perdues, retardées, déformées ou corrompues, omissions, interruptions, suppressions, défauts ou défaillances de toute ligne téléphonique ou de transmission, dysfonctionnements techniques de tout système informatique en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, l'équipement informatique, les logiciels, la non-réception d'un e-mail ou d'une Participation en raison de problèmes techniques ou d'un encombrement sur Internet ou sur un site Web, ou toute combinaison de ces éléments, y compris, sans s'y limiter, tout préjudice ou dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne ou à d'autres dispositifs liés à la participation ou au téléchargement de tout matériel lié au concours ou en résultant, tous ces éléments pouvant affecter la capacité d'une personne à participer au Concours ; (e) toute erreur typographique ou autre erreur ou omission dans toute impression ou publicité relative au Concours, dans l'administration ou l'exécution du Concours, ou dans l'annonce ou la notification du gagnant ; (f) la sécurité ou la confidentialité des informations transmises par les réseaux informatiques ou pour les violations de la vie privée dues à l'interférence de « pirates informatiques » tiers ou autres ; (g) toute réclamation concernant l'acceptation, l'organisation, l'attribution ou l'utilisation du Prix ou d'une partie de celui-ci ; (h) les communications électroniques qui ne peuvent être livrées en raison de toute forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit ; ou (i) la tricherie ou la fraude de tout participant. Le matériel/les données de Participation qui ont été falsifiés ou modifiés sont nuls. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier les présentes Règles officielles à des fins de clarification, à tout moment, de quelque manière que ce soit et sans préavis, sans affecter matériellement les modalités et conditions du Concours. Sans limiter ce qui précède, si pour une raison quelconque, le Concours n'est pas en mesure de se dérouler comme prévu initialement, y compris si un virus, un ver, un bogue, des défaillances techniques, une intervention humaine non autorisée, ou d'autres causes corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Concours, le Sponsor se réserve le droit de modifier, de mettre fin ou de suspendre ce Concours. En cas d'annulation, le Sponsor peut sélectionner au hasard le gagnant parmi toutes les participations éligibles et non suspectes reçues jusqu'à la date/heure de cette annulation, ou jusqu'à la date/heure de la situation justifiant cette annulation.

10. Nom du gagnant : le Sponsor prévoit d'annoncer le nom du gagnant le ou vers le 14 janvier 2021. Pour le nom du gagnant (disponible une fois que le gagnant a été vérifié), les participants peuvent envoyer une enveloppe de taille professionnelle (n° 10) pré-adressée et affranchie avant le 14 mars 2021 à : Cannondale Tour de France Bike Winner, 5550 Touhy Ave, Suite 403 , Skokie, IL 60077, États-Unis. Ceux qui ne se trouvent pas aux États-Unis peuvent omettre le port de retour.

11. Politique de confidentialité/consentement à l'utilisation des informations personnelles : les informations personnelles collectées dans le cadre de ce Concours sont soumises à la politique de confidentialité du Sponsor (<https://www.dorelsports.com/privacy-policy>). En participant à ce concours, vous consentez et acceptez la collecte, l'utilisation, la divulgation et le stockage de vos informations par le Sponsor pour l'administration de ce Concours et pour tout objectif conforme à cette politique de confidentialité. REMARQUE IMPORTANTE POUR LES PARTICIPANTS EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS : vous consentez expressément au transfert de vos informations personnelles vers des pays en dehors de votre

lieu de résidence, y compris, sans limitation, les États-Unis. En conséquence, vos informations personnelles peuvent faire l'objet de demandes d'accès de la part des gouvernements, des tribunaux ou des forces de l'ordre dans ces juridictions conformément aux lois de ces juridictions.

12. Règles régissant : en cas de divergence ou d'incohérence entre les Règles officielles et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au Concours ou faites par un représentant du Sponsor, ces Règles officielles prévaudront, régiront et contrôleront.

13. Divisibilité : L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes Règles officielles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes Règles officielles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'y figurait pas.

14. Sponsor : Cycling Sports Group, Inc., 1 Cannondale Way, Wilton, CT 06897 États-Unis.

15. Administrateur : Pancake Laboratories, Inc., 8565 Double R Blvd, Reno, NV 89511 États-Unis.

RÈGLES ABRÉGÉES. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT OU UN PAIEMENT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. Commence à 12 h 00 CST le 01/12/20 et se termine à 23 h 59 min 59 s CST le 31/12/20. Le Concours est ouvert uniquement aux résidents légaux des 50 États des États-Unis, du D.C., du Canada (à l'exclusion du Québec), du R.-U., d'Autriche, de France, d'Allemagne, de Suisse et du Pays-Bas, âgés d'au moins 18 ans et ayant atteint l'âge de la majorité dans la juridiction principale de leur lieu de résidence au moment de la participation. Un (1) Prix disponible : le vélo Cannondale SystemSix 2020 de Rigoberto Uran sur lequel il a couru lors de la 21e étape du Tour de France 2020. Valeur marchande approximative : 10 000 USD/ 13 198 CAD/7 734 GBP/8 503 EUR. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus. Nul au Québec et là où la loi l'interdit. Pour connaître les Règles officielles et les informations détaillées sur la participation et le prix, consultez le site du pays éligible dans lequel vous résidez : États-Unis : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/VDTgG8> ; Canada : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/twtFMR> ; Royaume-Uni : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/cZLtP3> ; Autriche : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/LGhbw> ; France : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/tL0LWx> ; Allemagne : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/sVHc97> ; Pays-Bas : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/BZrN4V> ; Suisse : <https://cannondale-tour-de-france-bike-giveaway.lndg.page/QCH14d>

Sponsorisé par Cycling Sports Group, Inc., 1 Cannondale Way, Wilton, CT 06897 États-Unis